



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, de ce qui suit :

1. Suivant l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2025 est complété et déposé à mon bureau. La Municipalité de Saint-Joachim procédera à l'envoi des comptes de taxes.
2. Toutes les personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers, sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivront la mise à la poste de la demande de paiement et que les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte de taxes d'ici le 15 mars 2025 devront communiquer avec le bureau de la Municipalité.
3. Tel que prévu à l'article 9.1 du *Règlement numéro 456-2025 décrétant le taux de taxe foncière et les tarifs et compensation pour l'année 2025*, les taxes foncières, les tarifs pour les services municipaux, les taxes spéciales et les compensations de la Municipalité, doivent être payées en un seul versement, toutefois lorsque le total de l'ensemble des coûts est égal ou supérieur à 300 \$, ceux-ci peuvent être payés au choix du débiteur, en un seul versement ou en quatre versements aux dates d'échéances fixées comme suit :
 - 1^{er} versement : 27 mars 2025
 - 2^e versement : 29 mai 2025
 - 3^e versement : 31 juillet 2025
 - 4^e versement : 25 septembre 2025
4. Toute personne intéressée par le rôle de perception peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Joachim, déménagé temporairement au centre des loisirs pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville au 170, rue de l'Église, Saint-Joachim, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Donné à Saint-Joachim, ce 21^e jour du mois de janvier 2025.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 21 janvier 2025 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 21^e jour du mois de janvier 2025.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier